

JMB

N°2026-105

OBJET

**BUDGET ANNEXE
LOCATIONS SOUMISES A
TVA
APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF 2026**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14
+ 1 procuration

Votes pour : 14 + 1 procuration
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la mairie
le 6 mai 2026 selon le relevé
de décisions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 24 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Arrivée de madame Edwige Mieyan à 18h57

Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Alexia Pons a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a débuté à dix-sept heures.

Rapporteur : Ombeline Perez, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe Locations soumises à TVA pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	107 510,00	Recettes réelles	764 139,07
Opérations d'ordre	706 182,07	Opérations d'ordre	49 553,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	0,00
Total	813 692,07	Total	813 692,07
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	280 300,00	Recettes réelles	83 017,61
Opérations d'ordre	49 553,00	Opérations d'ordre	706 182,07
Report résultat 2025	459 346,68	Report résultat 2025	0,00
Total	789 199,68	Total	789 199,68

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune à hauteur de 448 139,07 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260430-DEL-2026-105-BF
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'approuver le Budget primitif du budget annexe Locations soumise à TVA pour l'exercice 2026, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	107 510,00	Recettes réelles	764 139,07
Opérations d'ordre	706 182,07	Opérations d'ordre	49 553,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	0,00
Total	813 692,07	Total	813 692,07
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	280 300,00	Recettes réelles	83 017,61
Opérations d'ordre	49 553,00	Opérations d'ordre	706 182,07
Report résultat 2025	459 346,68	Report résultat 2025	0,00
Total	789 199,68	Total	789 199,68

➤ D'arrêter le montant de la subvention communale au budget annexe locations soumises à la TVA à hauteur de 448 139,07 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 30 avril 2026



Le Maire,

Ombeline Perez